



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS de consultation du public

Installations classées soumises à enregistrement (articles L511-1, L512-7 et R512-46-11 à R512-46-24 Titre V du Code de l'environnement)

La Communauté d'Agglomération de Saintes-Grandes-Rives, dont le siège social est situé 12 boulevard Guillet Maillet 17100 Saintes, a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime, un dossier de demande d'enregistrement portant sur la création d'une déchetterie et d'une recyclerie situées Rue René Pelleter sur la commune de SAINTES (17100).

Cette activité relève de la rubrique 2710-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement.

Ce dossier sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit **du lundi 31 août 2026 au lundi 28 septembre 2026 inclus**.

Durant cette période, toute personne pourra consulter le dossier en mairie ou sur le site internet de la Préfecture et formuler des observations :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de SAINTES aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- par courriel à adresser à : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 modifié, ou d'un arrêté préfectoral portant basculement de l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et consultation du public par voie électronique, ou d'un arrêté préfectoral de refus.